



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

JUILLET-AOÛT 2017

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa **séance du 23 avril 2017**, le Conseil municipal a :

- ✓ **Arrêté** les dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2017 comme suit : Jeudi 21 septembre, jeudi 19 octobre (présentation du budget 2018), jeudi 16 novembre (adoption du budget 2018) et jeudi 14 décembre 2017
- ✓ **Décidé**, par 12 voix « pour », 1 voix « contre » et aucune abstention, de garder le statu quo en matière d'horaires d'ouverture de WC publics sur la commune.

Lors de sa **séance du 18 mai 2017**, le Conseil municipal a :

- ✓ **Approuvé**, par quinze voix « pour » et trois abstentions, le Conseil municipal approuve la composition du Bureau du Conseil municipal pour l'année 2017-2018 comme suit :

Présidente :	Simone Bowman (Alternative Villageoise)
Vice-Président :	Bastien Blanchard (Devise communale)
Membre :	René Gisiger (Devise communale)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de suspendre le projet TISA (Accord sur le commerce des services, en français) au niveau communal.
- ✓ **Adopté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission Enfance et Jeunesse demandant d'approuver le projet « Education citoyenne » pour l'année scolaire 2016-2017 ainsi que l'éventuel dépassement de budget qui s'y rapporte comme suit :
 1. La création d'un logo choisi par les élèves qui sera imprimé sur un T-Shirt, avec exposition de tous les logos lors des promotions et/ou de l'inauguration du centre intergénérationnel.
 2. La création d'un graf par les élèves de 8P et un graffeur professionnel sur un mur du préau de l'école.
- ✓ **Adopté**, par 14 voix « pour », trois voix « contre » et aucune abstention, les conclusions du rapport de la Commission Enfance et Jeunesse recommandant de renoncer à la création d'un jeu d'eau sur la commune.
- ✓ **Adopté**, par 16 voix « pour », une voix « contre » et aucune abstention, les conclusions des rapports des Commissions des Sports et des Bâtiments concluant à renoncer à la couverture d'un court de tennis au Tennis Club de Perly-Certoux, au vu du coût élevé de ce projet, étant donné l'absence de garanties nécessaires que le coût engagé sera à la hauteur de son utilisation.
- ✓ **Adopté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui recommande d'approuver les comptes 2016 de la commune.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit par 17 voix pour, décidant
 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 604'700.60.

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit par 17 voix pour, décidant

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 10'071'099.41 aux charges et de CHF 11'118'214.56 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'047'115.15.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 11'740'302.06 aux dépenses et de CHF 1'339'966.99 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 10'400'335.07.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 10'400'335.07 par l'autofinancement à raison de CHF 3'719'064.15 au moyen de la somme de CHF 1'481'949.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 1'190'000.- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'047'115.15.

Le solde non couvert, au montant de CHF 6'681'270.92, est financé par le recours avec les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'047'115.15 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 64'263'269.15 qui se compose de :

- Patrimoine financier	CHF 33'762'974.53
- Patrimoine administratif	<u>CHF 30'500'294.62</u>
Total de l'actif	CHF 64'263'269.15

et au passif un montant de CHF 64'263'269.15 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	CHF 3'979'944.88
- Dettes à court, moyen et long termes	CHF 5'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières	CHF 161.65
- Provisions	CHF 5'272'806.70
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements	CHF 187'897.66
- Fortune nette	<u>CHF 49'822'458.26</u>
Total du passif	CHF 64'263'269.15

✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de faire siens les arguments développés dans la résolution relative à la mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030, à partir du titre « Préambule ».

✓ **Pris une résolution**, à l'unanimité des membres présents, soit par 17 voix « pour », décidant de préavis défavorablement le projet de mise à jour du plan directeur cantonal Genève 2030 à cause des raisons suivantes :

1. Préambule

La commune de Perly-Certoux a mandaté M. P. Tanari du bureau TANARI ARCHITECTES + URBANISTES FAS - SIA afin d'effectuer une analyse et de formuler des observations en lien avec le territoire de la commune sur le projet de première mise à jour du plan directeur cantonal soumis à enquête publique dans sa version de décembre 2016. Il ressort de cet examen les principaux points et éléments ci-dessous ayant une incidence sur le territoire communal.

2. Modifications principales

- Transformation du grand projet Perly-Certoux en projet urbain prioritaire.
- Projet d'extension du territoire d'urbanisation « Chemin de Quédan » repoussé à l'horizon 2040.
- Suppression du projet d'extension du territoire d'urbanisation « Champ-Paget ».
- Projet d'extension du territoire d'urbanisation « Sur-les-Pierres » et « En-Mouraz » repoussé à l'horizon 2040.
- Ajout du projet de route de desserte sud de Perly en lien avec l'implantation du tram Lancy-Palettes / Saint-Julien-gare.

3. Préavis

Urbanisme

En ce qui concerne le développement urbain, la commune prend note des changements apportés dans le plan directeur cantonal 2030 qui tiennent compte en partie des propositions faites dans son projet de mise à jour de son propre plan directeur communal.

Elle constate que l'approche quantitative précédente menée par le canton s'est atténuée mais elle reste préoccupée de pouvoir adopter un rythme de développement propre à la capacité sociale et financière d'intégrer de nouveaux habitants.

S'agissant du secteur « La Fontaine U-06 », la commune rappelle que son développement devra tenir compte du caractère villageois du cœur de Perly, notamment en prévoyant des gabarits et hauteurs de bâtiments adaptés au village. Elle pourrait soutenir la démarche consistant à dessiner une image directrice du secteur pour autant qu'elle soit pleinement associée aux prises de décisions et à l'élaboration d'un plan directeur de quartier.

La commune observe que le projet d'extension du secteur « Chemin de Quédan » est repoussé à l'horizon 2040. Même à cet horizon, la commune reste opposée sur le développement de ce secteur contigu à la zone 4B protégée, cœur du village, et qui nécessiterait un projet modéré à l'échelle du lieu et en accord avec le village.

La commune souhaite rappeler qu'elle est fortement opposée sur le développement, même s'il est repoussé à l'horizon 2040, du secteur « Sur-les-Pierres » et « En Mouraz ». Elle demande que sur la carte n°01 – « Principes de densification », les éléments de densification qui entrent dans les visions à 2040, à savoir les zones « En Mouraz » et « Quédan », soient supprimés. Ils n'ont pas leur place dans un PDCant 2030. Sur cette même carte, la commune soutient le développement d'un axe fort pour les transports en communs sur la route de St-Julien, en direction de Plan-les-Ouates, comme dessiné sur le plan.

En revanche, la commune prend note avec grande satisfaction de l'abandon du projet d'extension du territoire d'urbanisation « Champ-Paget », sis dans un contexte topographique en partie à forte déclivité et planté de vignes. Ceci permettra de laisser son autonomie géographique au village de Certoux et de préserver la grande valeur de ce paysage très caractéristique de ce coteau.

A propos de la carte no 11 – « Gestion des ressources », le tracé est schématique. De plus, il manque une indication claire pour savoir si la commune consomme ou est source de chaleur. A priori, on peut supposer que la commune serait plutôt productrice ou source de chaleur (géothermie); dans ce cas, la destination première de cette chaleur devrait être les habitations de la commune.

De manière générale, la commune continuera de mettre en avant la nécessité d'un développement mesuré, assimilable et supportable socialement et financièrement pour elle-même et ses habitants. Dans tous les cas, elle souhaite être associée lors des prochaines études plus approfondies de manière à ce que les réalités locales exprimées par sa population et son plan directeur communal soient prises en compte.

Environnement-Nature-Paysage

Du point de vue de la nature, du paysage et de l'agriculture, la commune constate que la liaison entre le plateau agricole de Bardonnex et la plaine de l'Aire est extrêmement limitée au droit de la route de St-Julien et de la bretelle autoroutière; ce qui empêche vraisemblablement de la considérer comme une véritable pénétrante de verdure. La carte du schéma directeur ne la mentionne d'ailleurs pas en tant que tel.

En complément du thème de la pénétrante de verdure, la commune observe également que du côté de la limite frontière avec St-Julien, l'extension prévue par le Canton dans le secteur « Sur-les-Pierres » interrompt la liaison entre les bassins de l'Aire et de la Lissolle. La commune est favorable à une liaison entre les bords de l'Aire et la Lissolle, qui touche également la commune de Bardonnex, et demande que la carte n°8 - « Préservation et reconstitution » soit modifiée en ce sens.

La commune se demande si ces intentions sont cohérentes avec la volonté exprimée dans la fiche C04 – « Centralité et équipement » qui définit un principe d'aménagement consistant notamment à favoriser l'insertion du développement urbain dans la charpente et le maillage paysagers. Dans la mesure où le projet d'extension « Sur-les-Pierres » n'est pas accepté par la commune, ni ne fait concrètement partie du Plan directeur cantonal 2030, elle demande que ses réflexions soient prises en compte et incite à une modification du projet.

A propos de la fiche C03 – « Espaces verts et publics » relative à la ZAS, la commune prend note que le périmètre de la ZAS sur son territoire est en cours de réexamen pour tenir compte de l'emprise du futur tram Genève-Saint-Julien.

En ce qui concerne la carte no 9 – « Espaces et périmètres à protéger », ceux le long des bords de l'Aire sont mal classés ou pas dans le bon chapitre de la nomenclature de la carte. En effet, la mention « Cadastre forestier et parc » devrait figurer sous chapitre «protection cantonale» et non pas sous «urbanisation actuelle et future».

Mobilité

D'un point de vue général sur la mobilité, la commune souhaite relever en premier lieu que tout développement de projets conséquents de logements, tenant également compte de ceux qui ont lieu sur les autres communes (Bernex, Plan-les-Ouates, Confignon et Bardonnex), ne devra être réalisé qu'en étant accompagné d'un réseau de mobilité efficace, garantie de la qualité des projets. La commune de Perly-Certoux se joint par conséquent sur cet aspect aux demandes similaires des communes du sud-ouest du canton.

Les nuisances induites par le trafic de transit demeurent une préoccupation importante de la commune et de ses habitants. L'inscription d'une route de délestage au sud de Perly permettra de compenser la diminution de capacité due à l'insertion du tram sur la route de St-Julien. La commune attire l'attention pour que cette route de délestage soit également constitutive des secteurs « U-05 La Planche » et « U-07 Les Fontainettes »; elle participera donc à la structuration des futurs quartiers et à la conception urbaine du secteur.

La commune observe aussi qu'il n'a toujours pas été tenu compte de sa position quant à son refus d'un P+R au chemin des Mattines ; en effet, la carte n°2 - « Sites d'activités et zones industrielles », ainsi que la carte de synthèse du concept de l'aménagement continuent de le mentionner. La commune demande que les cartes et fiches du PdCant soient conformes à l'indication de la carte n°7 de référence - « Mesures de mobilité », qui ne fait pas figurer de P+R au lieu-dit En Louche (chemin des Mattines).

La commune observe avec satisfaction que la requalification de l'espace-rue sur la route de St-Julien est mentionnée dans la fiche A10 - «Développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale». Elle souhaite que cette requalification soit développée en coordination avec les intentions de son plan directeur communal d'assurer des liaisons transversales de mobilité douce permettant de relier dans l'axe Est-Ouest les différents quartiers de la commune.

- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour » et une voix « contre », de soutenir le projet d'extension du potager urbain mis sur pied par l'association Nouvelles Graines.

- ✓ **Décidé**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de charger le Conseil administratif de reprendre contact avec la personne ayant fait la première proposition pour relancer son projet de Maison de santé.
- ✓ **Décidé**, par douze voix « pour », une voix « contre et trois abstentions, d'être favorable à ce projet de mur sur un côté de la déchetterie communale, pour réduire les nuisances subies par les riverains.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

Jeudi 21 septembre à 20 heures

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : www.perly-certoux.ch

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

OFFRES D'EMPLOI

La commune de Perly-Certoux forte de plus de 3'000 habitants est une commune dynamique qui doit répondre à de nombreux défis afin de garantir un développement harmonieux en faveur de sa population tout en offrant des prestations de qualité. Soucieuse d'accompagner et de soutenir ce développement, l'administration communale cherche à repourvoir au sein de son équipe deux postes :

(Poste n° 1) **Collaborateur/trice administratif/ve à l'administration générale à 80%**

(Poste n° 2) **Collaborateur/trice administratif/ive pour les services Bâtiments et infrastructures et Espaces verts et environnement à 100%**

Le lieu de travail est à la Mairie de Perly-Certoux. L'entrée en fonction : de suite ou à convenir. Le cahier des charges complet peut être demandé à l'adresse : info@perly-certoux.ch

Les annonces sont publiées dans leur intégralité sur le site www.perly-certoux.ch > [Home/Administration/Offres d'emploi](#). Nous apprécierions que vous adressiez votre dossier complet, avec photo, en ligne depuis le site web de la commune. Vous pouvez également faire parvenir votre dossier par e-mail, à

Pour le poste n° 1 : admgn@perly-certoux.ch

Pour le poste n° 2 : spie@perly-certoux.ch

Votre dossier sera traité en toute confidentialité.

Délaï de postulation : 30 juillet 2017.

CELEBRATION DU 1^{ER} AOUT 2017 ET REMISE DU MERITE COMMUNAL 2016

Le mardi 1^{er} août 2017, la commune et l'Amicale des sapeurs-pompiers vous invitent à célébrer la Fête nationale. Dans ce contexte, la commune remettra le Mérite communal 2016 à Daniel Guisolan.

Un flyer donnera le détail du programme, qu'on retrouvera aussi sur l'agenda du site www.perly-certoux.ch.

ENVIRONNEMENT – PROCHAINES DATES DES LEVÉES DES DÉCHETS

Exceptionnellement, nous vous invitons à retrouver les dates des levées des déchets dans le dépliant des Levées des déchets 2017 distribués à tous les ménages. Vous ne l'avez plus ? A demander à la mairie ou à consulter sur le site www.perly-certoux.ch, rubrique Environnement.

Nouveauté dans le village de Perly : Dès le 3 juillet 2017, plusieurs écopoints entrent en fonction. Les habitants de Perly peuvent donc déposer le papier, le verre, le PET et leurs ordures ménagères directement dans les containers ad hoc. Le porte à porte pour ces déchets est supprimé dès le 4 juillet. Sont mis à disposition sur ces écopoints, les containers de 240 l pour la récolte des déchets de cuisine. Les habitants peuvent venir chercher le kit « Petite poubelle verte » à la mairie. **Ordures ménagères et déchets de cuisine doivent être jetés dans les containers dans des sacs fermés.**

La levée des déchets de jardin, désormais distincte des déchets de cuisine, continue d'être faite au porte à porte, le lundi après-midi.

